

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R. 44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R. 610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par Madame PLUQUET Maud - Mazeirat - 23300 SAINT PRIEST LA FEUILLE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de stationner un camion et une voiture pour un emménagement au n°10, Place Saint Jacques le samedi 16 juin 2018 de 08 h 00 à 19 h 00.

CONSIDERANT que cet emménagement ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'il nécessite la mise en place d'une réglementation du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Cet emménagement décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée de cet emménagement, une autorisation de voirie est donnée pour le stationnement du camion sur 2 places de stationnement ainsi que pour une voiture devant le petit portail de l'école (plan ci-joint), du vendredi 15 juin 2018 à 19 h 00 au samedi 16 juin à 19 h 00.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité conformément à la réglementation en vigueur. Le demandeur devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de cet emménagement.
- Article 4 :** Le demandeur devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance la couvrant vis-à-vis des tiers contre les accidents de toutes natures que cet emménagement pourrait entraîner.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le douze juin deux mille dix-huit.

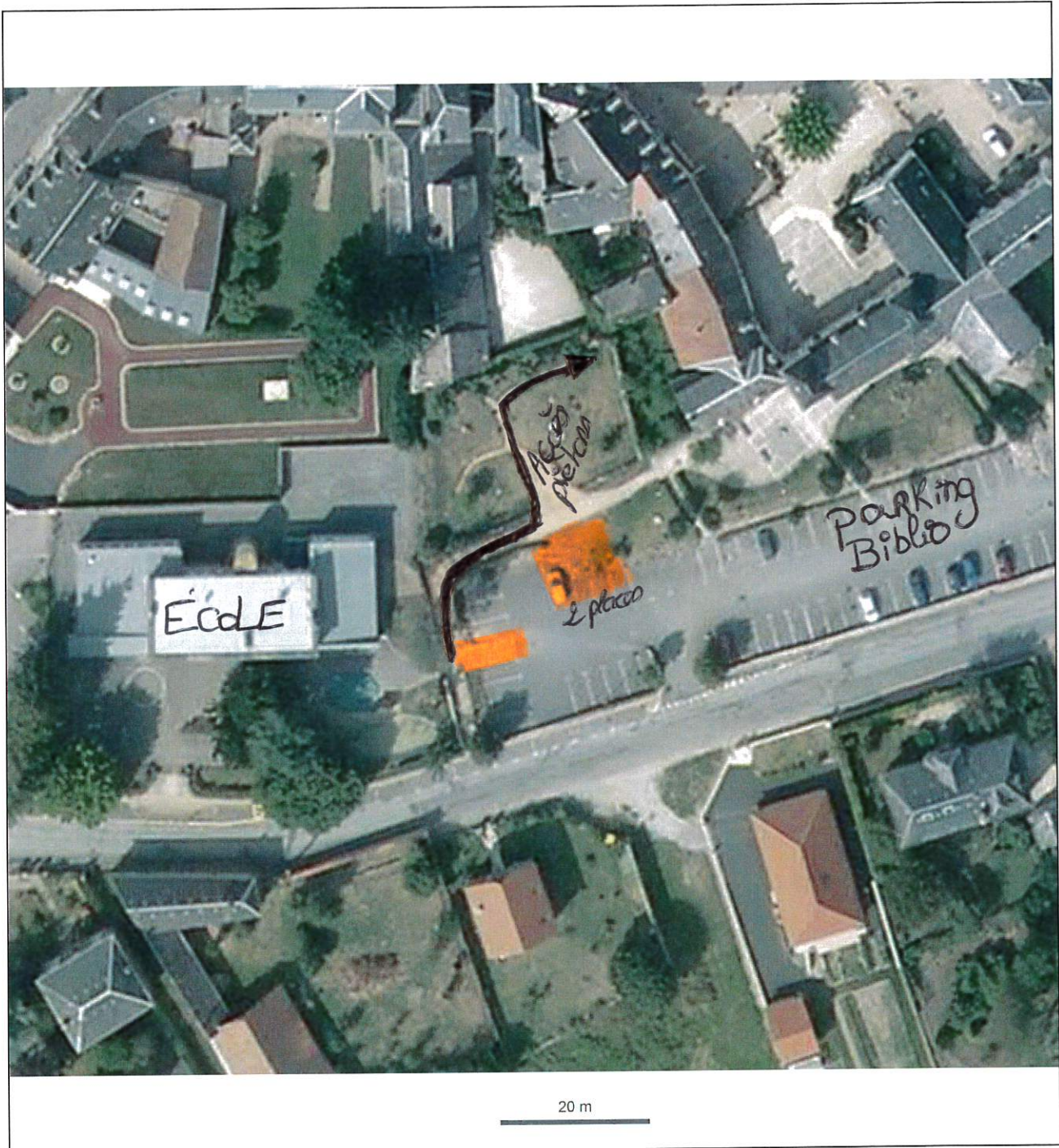
Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur Le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Madame PLUQUET Maud.*




Le Maire,

Jean François MUGUAY



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 29' 09" E
Latitude : 46° 14' 10" N

 Stationnement interdit (emplacements réservés dévotionnement).

